

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 129, substituer aux mots :

« Cette documentation est mise »,

les mots :

« Ces informations sont mises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.